



## DESODORISANT DESINFECTANT POUR EXHUMATION



- ⊙ **Produit de désodorisation et de désinfection adapté aux procédures d'exhumation.**
- ⊙ **Efficacité désinfectante puissante.**
- ⊙ **Très performant pour assainir et supprimer les mauvaises odeurs.**
- ⊙ **Surodorant très puissant : laisse un parfum agréable et rémanent.**
- ⊙ **Améliore les conditions de travail des utilisateurs.**

Désinfectant adapté aux procédures d'exhumation selon l'article R2213-42 du code général des collectivités territoriales. Utiliser pour les exhumations, caveaux provisoires, ouvertures de caveaux, funérariums.

### APPLICATION

**S'utilise toujours dilué avec de l'eau.**

**Dilution : 2 à 5 %.**

- **A)** Après ouverture de la fosse, pulvériser EXUBAC NEW sur le cercueil, ouvrir ce dernier, pulvériser à nouveau.
- **B)** Dans le cas d'une poche plastique étanche, pulvériser EXUBAC NEW abondamment avant de l'ouvrir.
- **C)** Désinfecter les vêtements et les chaussures du personnel ayant procédé à l'exhumation.

### DONNEES MICROBIOLOGIQUES

- **Bactéricide** à 0,5 % selon EN 1276 (5 minutes, 20 °C) et EN 13697 (15 minutes, 20 °C) sur les souches *Enterococcus hirae*, *Staphylococcus aureus*, *Escherichia coli*, *Pseudomonas aeruginosa*, *Listeria monocytogenes*, *Salmonella enterica*.
- **Levuricide** à 0,5 % selon EN 1650 (30 minutes, 20 °C) sur la souche *Candida albicans*.
- **Fongicide** à 0,5 % selon EN 13697 sur les souches *Candida albicans* (15 minutes, 20 °C) et *Aspergillus niger* (30 minutes, 40 °C).

### CONDITIONS D'EMPLOI

Se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage

### CARACTERISTIQUES

Aspect : liquide limpide jaune orangé.

Parfum : cannelle/agrumes.

pH :  $6 \pm 1$ .

Densité :  $1 \pm 0.02$ .

Matière active : chlorure de benzyl-C12-C16-alkyldiméthyl ammonium (CAS 68424-85-1) : 45 g/l.

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

D2533-1017-5551



Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.

EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société **Pro5** [www.pro5.fr](http://www.pro5.fr)

PROTECTION PRÉCONISÉE : gants, lunettes, vêtements de protection.

